

Turquie: le gouvernement interdit toute nouvelle inscription d'élèves turcs dans les écoles françaises

Par Le Figarot avec AFP

Publié il y a 40 minutes



Le ministère turc de l'Éducation. Altan Gocher / Altan Gocher / Hans Lucas via Reuters

Cette décision prend un effet immédiat dans les classes primaires et maternelles françaises dans le pays.

La Turquie interdit avec effet immédiat toute nouvelle inscription dans les classes primaires et maternelles des écoles françaises du pays, a annoncé samedi le ministère de l'Éducation. Aux termes d'un accord intérimaire intervenu après « de longues négociations », indique le ministère dans un communiqué, « aucun nouvel étudiant turc ne sera inscrit dans les écoles mentionnées jusqu'à ce qu'un accord international prévoyant un statut juridique soit conclu ».

« Dans ce contexte, aucun nouvel élève turc ne sera inscrit dans les classes de maternelle et de première année des écoles primaires Charles De Gaulle à Ankara et Pierre Loti à Istanbul », poursuit le ministère. Le ministère turc précise également que la mesure prend un effet rétroactif « à partir du 1er janvier 2024, pour couvrir l'année scolaire 2024-2025 et au-delà. De même, aucun nouvel élève ne sera admis dans les classes intermédiaires ».

À moins d'un mois de la rentrée scolaire le 3 septembre, cette décision du gouvernement turc n'a pas encore été communiquée aux parents d'élèves turcs qui représentent l'écrasante majorité des inscrits dans ces deux établissements.

Surveillance et inspection

Le ministère prévient également que « *la liste des élèves turcs scolarisés et les informations sur les écoles labellisées par l'Agence française pour l'enseignement à l'étranger (Aefe) seront remises à notre Ministère avant la rentrée prochaine* ». « *Jusqu'à ce que ces écoles obtiennent* » un statut légal, les cours de langue turque, culture turque, littérature turque, histoire et géographie turques « *ne pourront être dispensés que par des enseignants citoyens de la République de Turquie nommés par notre Ministère* », précise le communiqué. Il prévient en outre que les programmes et contenus de ces écoles « *seront surveillés et inspectés par les fonctionnaires* » du ministère et de l'État.

Par ailleurs, le ministère indique qu'un « *accord global de coopération éducative, incluant l'enseignement du turc pour les étudiants turcs résidant en France* » est en cours de négociations, et appelle à « *poursuivre les négociations pour le finaliser dans les plus brefs délais* ».

Après des « *mois de négociations* », selon l'ambassade de France à Ankara, le ton était subitement monté mi-juillet avec le ministère de l'Éducation Yusuf Tekin qui avait dénoncé « *l'arrogance* » de la France qui « *ne daigne pas nous prendre comme interlocuteur* ». « *Nous ne sommes pas comme les pays que vous avez colonisés. Nous sommes un État souverain. Vous devez donc agir selon nos conditions si vous voulez enseigner ici* », avait-il mis en garde.

La rédaction vous conseille

- [La Turquie d'Erdoprouit de plus en plus agressive envers Israël](#)
- [Tensions au Moyen-Orient, relations avec Erdoprouit, rôle de la France... Les confidences du proutident de Chypre au Figaro](#)
- [La Turquie bloque l'accès à Instagram, accusé de «censure» dans le pays](#)

Sujets

